

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 8.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 21 FEVRIER 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME cette année un magnifique

PORTRAIT DE

SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine* ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : "A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

Echos de la capitale, par Delta.—Notre histoire, par Delta.—La chambre, par L.-O. David.—Jurisprudence.—Pie IX.—Le jeu de dames.—Bibliographie : *Histoire de Pie IX, sa vie et sa mort*.—Errata.—Nos gravures : La première danse ; Andrinople ; Mariage du roi Alphonse ; Mort de Victor-Emmanuel.—Faits divers.—Le miracle du 16 septembre 1877 (suite).—Miramar (suite).—Recettes utiles.—Revue de la semaine.—Prix du marché de détail de Montréal.—Les échecs.

GRAVURES : Cérémonie de la demande en mariage de la princesse Mercedes, par un envoyé du roi Alphonse ; Victor-Emmanuel recevant les derniers sacrements de la main de son chapelain, le chanoine Anzino ; Le grand portique du palais du Quirinal ; Le Corso dans l'après-midi du 9 janvier ; Le grand escalier du Quirinal durant l'exposition des restes du roi ; Andrinople : Le siège des négociations de la paix ; Osman Pacha recevant un bouquet à son arrivée à Bucharest ; La première danse.

ÉCHOS DE LA CAPITALE

OTTAWA, 12 février 1878.

L'adresse a été présentée dans les deux Chambres par deux Canadiens-français : par M. de St. Georges dans les Communes, et par l'hon. R. Thibaudeau au Sénat.

Ils ont fait tous deux une bonne impression sur la Chambre.

M. Thibaudeau s'est exprimé en anglais dans un langage élégant. C'est un bon début. M. de St. Georges, qui manie bien le sarcasme, a lancé plusieurs bons traits.

M. Charlton a fait, en secondant l'adresse, un discours remarquable.

Sir John prit la parole après lui et commença la dissection du discours du trône, de l'adresse et des discours des orateurs ministériels. Il fut, comme de coutume, spirituel et sarcastique, et devint virulent lorsqu'il aborda les questions du tarif et d'O'Donoghue. Il reprocha au gouvernement de ne rien faire pour diminuer la crise financière, et d'avoir voulu influencer le vote d'un certain nombre d'électeurs en accordant l'amnistie à O'Donoghue, dans l'élection de Québec-Est.

M. Mackenzie répondit assez froidement, mais à propos ; il dit que dès le mois de septembre dernier, près de trois mois avant l'élection de Québec-Est, le gouvernement avait fait des démarches auprès du gouvernement impérial pour qu'une amnistie complète fût accordée à O'Donoghue.

Puis vint M. Masson, flamberge au vent, agressif, provocateur, souple et vigoureux en même temps. On aime toujours à l'entendre, lors même qu'on ne l'approuve pas ; car il anime la discussion, excite les combattants, engage la bataille sur toute la ligne.

M. Masson est toujours le chevalier du moyen-âge, que rien n'arrête et n'effraie, courant tête baissée sur l'ennemi et s'occupant plus des coups qu'il donne que de ceux qu'il reçoit ; bruyant, faisant ré-

sonner ses armes, sonnant la charge, défiant l'ennemi et forçant à se battre les plus indolents.

Il énumère les victoires remportées par le parti conservateur depuis les dernières élections ; dit qu'il se fait une grande réaction dans la province de Québec en faveur de ce parti, et que cette réaction est due à la mauvaise impression produite par la disparition des chefs du parti libéral, qui s'empressent, à peine arrivés, de se placer ; par l'abandon de leurs principes et la répudiation de leurs promesses relativement aux questions d'amnistie, de protection et de pureté politique.

M. Laurier se lève pour répondre. On sent qu'il va faire un bon discours ; il est animé, tranchant, et aborde immédiatement le vif de la question. Il dénie aux conservateurs le droit de parler d'amnistie, après avoir refusé de remplir les promesses qu'ils avaient faites et les avoir nices même, dans le moment où des aveux francs et complets auraient sauvé les Métis. M. Masson ayant dit qu'en 1837, nos pères avaient agi autrement que les libéraux d'aujourd'hui ; qu'ils auraient refusé, eux, toute amnistie qui n'aurait pas été complète, M. Laurier répond que si les patriotes de 37 revenaient sur la terre, ils seraient avec les libéraux sur cette question, et réprouveraient la manière dont les conservateurs avaient traité les Métis. Il démontra que les patriotes de 37 avaient, comme les libéraux d'aujourd'hui, pris le moins, ne pouvant avoir le plus, et accepté une amnistie graduelle.

Puis il aborda la question religieuse que M. Masson avait soulevée en quelques mots. Il dit que le parti libéral devait enfin rencontrer ses adversaires face à face sur cette question, devant la Chambre. Il affirma qu'il était prêt à répéter ce qu'il avait dit et à déclarer que c'est en soulevant le sentiment religieux de la population du Bas-Canada contre les libéraux, en faisant croire qu'ils étaient des infidèles, que les conservateurs avaient cherché à les détruire.

Il cita des extraits du *Canadien* et du *Nouveau-Monde* pour établir ses assertions.

Il eut d'heureuses réparties, des mouvements d'éloquence ; il n'a jamais parlé avec autant de chaleur devant la Chambre, et on ne peut dire que son discours n'était pas improvisé.

Il n'y a pas de doute que s'il avait eu plus de temps pour y penser, il aurait pu mettre plus de vigueur dans certaines parties de son argumentation. Mais quel talent il faut pour improviser dans un aussi beau langage, pour rester si maître de sa parole dans le feu de l'inspiration !

M. Langevin répondit à M. Laurier que le parti conservateur n'introduisait pas la religion dans les luttes politiques, qu'il s'en gardait bien, fidèle en cela à la manière d'agir de M. Cartier.

M. Taschereau dit que M. Langevin avait mauvaise grâce à tenir ce langage devant la Chambre, après le jugement de la Cour Suprême, et il affirma que même après cette décision, lorsqu'il retourna se faire élire à Charlevoix, on avait continué la lutte religieuse, et il cita, à l'appui de son assertion, une circulaire dans laquelle on disait que le jugement de la Cour Suprême était une attaque contre les évêques et le pape lui-même.

M. Desjardins dit que les libéraux avaient essayé, pendant quelque temps, d'avoir le clergé avec eux.

M. Bourbeau dit quelques mots pour corroborer certaines assertions de M. Masson, et l'hon. M. Laflamme prit la parole. Il traita la question d'amnistie, cita l'opinion de Sir Georges Cartier, qui avait déclaré que Riel était un meurtrier et qu'il devait subir un procès, non-seulement pour haute trahison, mais encore pour meurtre. Il reprocha énergiquement à MM. Masson et Desjardins de nier et réprouver devant la Chambre ce qu'ils font devant le peuple et dans leur presse.

Le fond de son discours était solide, l'argumentation serrée.

M. Mousseau ayant proposé l'ajournement, prit la parole, le lendemain, à trois heures, et s'efforça de mettre les libéraux en contradiction avec eux-mêmes, relativement à la question religieuse et à la protection. Il affirma que les libéraux avaient cherché à avoir l'appui du clergé en 1872 et 1873, aborda rapidement toutes les questions débattues, et fit, comme de coutume, un discours substantiel.

Il parla d'une circulaire qu'on avait répandue dans la division-est de Montréal, en 1872, et dans laquelle on disait que M. Jetté était le candidat de l'évêque de Montréal.

M. Mousseau ne prononce pas bien l'anglais, mais il l'apprend de jour en jour et le parle assez facilement.

M. Jetté lui répond que le clergé, mécontent de la conduite du parti conservateur au sujet de la question des écoles, avait soutenu ce parti avec moins d'ardeur qu'autrefois, en 1872, mais que la lutte religieuse avait bientôt recommencé plus forte que jamais.

Faisant allusion à la circulaire mentionnée par M. Mousseau, il dit que deux jours après qu'elle eût été publiée, il déclara publiquement qu'il n'était pas le candidat de l'évêque de Montréal, confirmant par là l'assertion faite par la *Minerve* que M. Cartier était le candidat de Monseigneur de Montréal. Les conservateurs, dit-il, vantent leur modération actuelle, mais on connaît bien ce qui les modère à l'heure qu'il est.

M. Jetté n'a pu, en anglais, développer ses idées comme il aurait pu le faire, mais il a prouvé qu'il devrait prendre souvent la parole.

M. Jetté, à qui la concision, la précision et la délicatesse du caractère et de l'esprit nuisent sur un husting, serait à sa place à la Chambre comme au barreau, s'il le voulait.

M. Huntington se leva après lui, et prenant à partie M. Mousseau et en général les orateurs de l'opposition, fit contre eux une charge à fond de train. Il fut éloquent, incisif, agréable comme toujours.

Enfin parut le Dr Tupper, l'Achille de l'opposition, qui produisit parmi les députés anglais le même effet que M. Masson parmi les membres français. Il récapitula tout ce qu'il avait déjà dit contre le gouvernement, et fit retentir, pendant près de trois heures, sa voix puissante. Il entassa accusation sur accusation, frappa à droite et à gauche et se jeta à corps perdu sur le nouveau député de la milice, M. Jones.

On se demandait comment M. Jones allait pouvoir sortir de cette avalanche de paroles et de dénominations. Ce n'est pas un orateur ordinaire que le Dr Tupper ; il parle avec tant de force qu'il effraie ceux qu'il ne convainc pas.

M. Jones parut mal à l'aise d'abord,